

BE-A0521_721496_802121_FRE

Inventaire des archives du Couvent des
Récollets à Durbuy, [1651] 1714-1771



Het Rijksarchief in België
Archives de l'État en Belgique
Das Staatsarchiv in Belgien
State Archives in Belgium

This finding aid is written in French.

DESCRIPTION DU FONDS D'ARCHIVES:.....	3
Consultation et utilisation.....	4
Conditions d'accès.....	4
Histoire du producteur et des archives.....	5
Producteur d'archives.....	5
Nom.....	5
Historique.....	5
Archives.....	6
Historique.....	6
Acquisition.....	6
Contenu et structure.....	7
Contenu.....	7
DESCRIPTION DES SÉRIES ET DES ÉLÉMENTS.....	9
Couvent des Récollets à Durbuy.....	9

Description du fonds d'archives:

Nom du bloc d'archives:

Couvent des Récollets à Durbuy

Période:

[1651] 1713 - 1771

Numéro du bloc d'archives:

BE-A0521.3246

Etendue:

- Dernière cote d'inventaire: 1.00
- Etendue inventoriée: 0.04 m

Dépôt d'archives:

Archives de l'Etat à Arlon

Producteurs d'archives:

Couvent des Récollets à Durbuy, 1713 - 1770

Consultation et utilisation

CONDITIONS D'ACCÈS

Les archives sont librement consultables.

Histoire du producteur et des archives

PRODUCTEUR D'ARCHIVES

NOM

Couvent des Récollets à Durbuy

HISTORIQUE

Les récollets prennent leur origine dans l'une des multiples réformes de l'ordre de saint François. La récollection, apparue en Espagne à la fin du XV^e siècle, prône une discipline sévère et une pauvreté extrême.

Depuis le début du XVII^e siècle, des franciscains venant de Liège passent régulièrement par Durbuy pour prêcher et collecter. Lors de leurs passages, ils sont hébergés par la famille Le Jeune. En 1626, Laurent Le Jeune, doyen de la collégiale Notre-Dame de Maastricht, promet de leur céder sa maison pour en faire un couvent. Les autorisations accordées, la cession est signée le 24 septembre 1629.

En 1632, les récollets obtiennent du Magistrat de la Ville du bois d'œuvre pour construire leur église. Elle est consacrée le 3 septembre 1642. Entretemps, le couvent s'est agrandi d'une grange, d'une étable, d'un jardin et d'une houblonnière. Le mur de clôture est fermé en 1661.

Conformément à la règle des frères mineurs, les biens du couvent appartiennent au Saint-Siège. Ils sont laissés à l'usage des religieux ; une personne extérieure à la maison, le " syndic apostolique ", en assure la gestion. Sans rentes ni revenus réguliers, les récollets vivent des honoraires de messes, de rétributions pour les fonctions de confesseur ou de prédicateur, d'aumônes et des produits des quêtes régulièrement effectuées en ville et dans les villages voisins. Les récollets de Durbuy assuraient gratuitement l'instruction des jeunes gens de la région. Le collège, fondé en 1697 avec le soutien du Magistrat de la Ville, dispensait les cours des trois premières années des humanités.

Fin février 1797, les seize religieux qui forment la communauté sont expulsés du couvent, après avoir unanimement refusé les bons de vestiaire. E. Schonne pense qu'un certain nombre d'entre eux restent dans la région : après le " concordat " de 1802, plusieurs " ci-devant récollets " prennent place dans les rangs du clergé séculier.

Le couvent vidé de ses habitants est affermé au notaire Dayeneux, commissaire du directoire exécutif. La gendarmerie s'y installe avant de devoir partager les lieux avec le curé, l'administration communale, la justice de paix et la prison. En 1860, le curé Chenot rachète l'ensemble pour y ouvrir un orphelinat.

Depuis 1810, l'église conventuelle est paroissiale, au titre de Saint-Nicolas, en remplacement de l'ancienne église ruinée.

Après l'expulsion des religieux, les dépendances du couvent (jardins, écuries, houblonnières) ont été vendues à des habitants de Durbuy. Le mobilier qui

semble ne pas avoir retenu l'attention des liquidateurs est laissé sur place... et pillés comme l'ont été les quinze cents volumes de la bibliothèque et l'ameublement de l'église.

Pour E. Schonne, les liquidateurs n'auraient pas été plus sensibles aux archives qu'aux livres. Leur intérêt immédiat portait sur les propriétés foncières, les rentes, et les titres afférant. Conformément à leurs vœux, ne possédant d'autres biens que le couvent et ses dépendances, les récollets n'avaient pas besoin de ces documents qui auraient pu justifier des mesures particulières de conservation : séquestre, scellés, etc.

ARCHIVES

HISTORIQUE

Qu'elles aient été abandonnées à elles-mêmes ou confiées à des gardiens négligents, les archives des récollets - que E. Schonne affirme avoir été bien conservées jusqu'à la Révolution - ont depuis disparu.

Les Archives de l'État ne conservent qu'un seul document provenant des anciens récollets, fortuitement découvert par un curé de Durbuy vers 1942. E. Schonne rapporte qu'un doyen de la ville en visite chez un paroissien aperçut sur une table un cahier d'aspect ancien. Un enfant s'appliquait à des exercices de conjugaison française sur une page encore vierge. L'examinant de plus près, le doyen en découvrit toute la valeur, l'emporta et le conserva dans les archives de la paroisse.

ACQUISITION

Archives déposées aux Archives de l'État par le curé de Durbuy en 1967 (526/1967/0006_A/A).

Contenu et structure

CONTENU

Registre de la Confrérie Saint-Charles érigée [...] l'an 1651 et renouvelée le 7 novembre 1713, [1651] 1714-1771 (1 article).

Langues et écriture des documents
Français.

Description des séries et des éléments

- 1** COUVENT DES RÉCOLLETS À DURBUY
Registre de la Confrérie de Saint-Charles érigée en l'église des
R.R.P.P. Récollets, de Durbuy, l'an 1651 et renouvelée le 7
novembre 1713. [1651] 1714-1771.

1 volume